Werk

Titel: Zur Venus von Milo

Ort: Berlin

Jahr: 1893

PURL: https://resolver.sub.uni-goettingen.de/purl?776863886_1893|LOG_0010

Kontakt/Contact

Digizeitschriften e.V.
SUB Göttingen
Platz der Göttinger Sieben 1
37073 Göttingen

info@digizeitschriften.de

Zweck, einzelne Bedenken, über die man vielleicht zu rasch hinweggegangen ist, und gewisse Gesichtspunkte allgemeiner Art zur Sprache zu bringen, um auf einem so wichtigen Gebiete der Altertumsforschung zur Erkenntnis der Wahrheit einen bescheidenen Beitrag zu liefern.

Herr Kübler sprach über die Bestimmung des Castortempels zu Rom. Dafs daselbst Wertobjekte von Privatleuten deponiert zu werden pflegten, zeigt Juvenal, *Sat.* 14, 257 ff., dafs ein Teil des kaiserlichen Fiskus dort aufbewahrt wurde, ergiebt sich aus Inschriften, wie *proc(urator) Aug(usti) ad Castor(em) C. I. L.* VI 8689, *actor Caesaris ad Castorem et ad loricatam ad auctoritatem C. I. L.* VI 8688, wobei der Vortragende *loricata* nicht mit O. Hirschfeld und Jordan auf die *statua loricata divi Julii*, sondern mit Mommsen auf ein fest ummauertes und vergittertes, also zu Depotzwecken besonders geeignetes Gewölbe bezog, indem er diese Bedeutung von *lorica, loricare, loricatio* an zahlreichen Litteraturbeispielen erläuterte. Auch eine Aichungsstätte befand sich im Castortempel, wie die Inschriften einiger Gewichte zeigen. Dafs auch in den Zeiten der Republik der Castortempel zu profanen Zwecken gebraucht wurde, geht aus den Bestimmungen des Gesetzes von Bantia hervor, nach welchem die Senatoren den Eid auf das Gesetz vor dem Quästor beim oder im Ärarium, die sämtlichen Beamten dagegen vor dem Castortempel, ebenfalls in Gegenwart des Quästors, ablegen sollten. Da die Anwesenheit des Quästors deshalb erforderlich war, weil dieser den Eid zu Protokoll nehmen und im Archive niederlegen mufste, so sprach der Vortragende die Vermutung aus, dafs sich ein Teil des Archivs im Castortempel befunden habe, wie auch schon Jordan der Ansicht gewesen war, dafs der Saturntempel allein nicht ausgereicht habe, um dem Ärar, dem Archiv und den Quästoren mit ihrem zahlreichen Personal Raum zu gewähren. Wenn nach Ciceros Quinctiana der Jurist Aquilius Gallus im Jahre 84 die Berechnung einer Schuldsumme, welche P. Quinctius an das Haus der Scapulae zu zahlen hatte, auf Grund der lex Valeria im Castortempel vollzog, so hat man sich ihn als einen, wo nicht vom Quästor eingesetzten, so doch von ihm bestätigten *Arbiter* zu denken; während es freilich ein Irrtum war, wenn Hotomannus und andere nach ihm den Aquilius selbst für den Quästor hielten. Obwohl das an und für sich möglich wäre, so ist es doch nicht bezeugt. Aber dafs Schuldregulierungen mit Hilfe der *Quaestores urbani* besorgt wurden, zeigt Cicero, *ad. Att.* 6,2, 2. Falls die vorgetragene Ansicht richtig wäre, dürfte in den Worten des *Monumentum Ancyranum: Basilicam quae fuit inter aedem Castoris et aedem Saturni* mehr liegen, als eine blofs lokale Bezeichnung.

ZUR VENUS VON MILO.

In der Zeitschrift *L'Art français* ist in der Nummer vom 21. Januar 1893 der nachfolgende Brief Henri Rocheforts an den Herausgeber veröffentlicht worden:

Mon cher Galli,

Vous me demandez de compléter le récit que j'ai fait, au sujet de la découverte de la Vénus de Milo, à notre ami Ayraud-Degeorge un jour qu'il était venu à Londres goûter chez moi au »pain de l'exil«.

Vous allez rire de mes prétentions, mais je crois en effet être à peu près le seul Français qui puisse donner quelques renseignements authentiques sur le superbe morceau de sculpture à propos duquel les archéologues ont retourné de fond en comble le champ des hypothèses.

On ne m'accusera pas d'outrepasser mon droit, qui est d'ajouter quelques lignes aux quatre cents volumes où les érudits — dont je ne suis pas — se sont épuisés en conjectures, inductions et déductions à propos de cette oeuvre célèbre sur laquelle on a voulu faire tant de lumière qu'on a fini par n'y plus rien voir.

L'imagination des antiquistes nous a présenté la statue de Milo, les uns, comme une Diane, les autres, comme une Junon, comme une Niobé ou comme une Vénus.

C'est sous cette dernière personnalité qu'elle a été inscrite dans les catalogues qui, pour cette fois, ont dit vrai, car c'est bien une Vénus que le statuaire avait rêvée.

Mais avant de m'expliquer, je tiens à établir comment j'ai été mis au courant et de l'état civil de cette femme de marbre, et des détails qui en ont accompagné la trouvaille:

Mon oncle, M. de Saint-Maur, avant d'épouser Mademoiselle de Rochefort-Luçay, soeur aînée de mon père, avait été marié une première fois à Mademoiselle de Rivière, soeur du duc de Rivière qui était ambassadeur à Constantinople au moment où les pioches de quelques paysans de l'île de Milo mirent à nu cette déesse, qui a provoqué à la fois tant d'admiration et de polémiques.

J'étais un enfant lorsque mon oncle de Saint-Maur racontait devant moi les péripéties de ce grand événement artistique, mais je n'en perdais pas

un mot et, d'ailleurs, mon père m'a souvent rafraîchi la mémoire à ce sujet.

L'origine même de mes informations prouve à quel point elles sont précises. Voici donc ce que je tiens de mon oncle de Saint-Maur qui, lui-même, le tenait du duc de Rivière, son beau-frère, relativement à la Vénus de Milo:

Ce fut Dumont d'Urville, à cette époque, c'est-à-dire en 1820, simple lieutenant de vaisseau, qui eut le premier vent de la découverte du trésor que des paysans avaient déterré.

Il s'empressa d'adresser à ce sujet un rapport, non comme on l'a prétendu au ministre de la marine, mais à l'ambassadeur de France, à Constantinople.

C'est sur ce rapport fort détaillé, et où on retrouverait la description complète de la Vénus, que M. de Rivière chargea M. de Marcellus, premier secrétaire d'ambassade, de partir pour Milo afin de négocier l'acquisition du chef-d'oeuvre.

M. de Marcellus s'embarqua, vit à Milo Dumont d'Urville et fit part a son ambassadeur de l'impression qu'il avait éprouvée à la vue de cette merveilleuse statue.

Mais, et c'est ici que les choses se compliquent, entre la présentation de la Vénus au lieutenant de vaisseau et la visite que fit Marcellus aux paysans qui l'avaient découverte, il s'etait passé un temps assez long. À cette époque, on ne tombait pas comme aujourd'hui sur les belles choses. En outre, de l'île de Milo à Constantinople la distance est assez considérable et les moyens de locomotion étaient alors fort restreints.

Il résulta de tous ces atermoiements que la Vénus, qui possedait ses deux bras quand on l'offrit à Dumont d'Urville, ne les avait plus quand on la montra a Marcellus. Ce dernier, mort en 1863, a toujours affirmé ne les avoir jamais vus, mais le rapport de Dumont d'Urville constate formellement que, bien que brisés, ils gisaient à côté de la statue lors de sa mise au jour.

Toutefois, comme c'est au ministre des affaires étrangères que le duc de Rivière avait communiqué la relation du jeune marin, c'est dans les cartons du bâtiment du quai d'Orsay, et non dans ceux de la maison de la rue Royale, quil serait important de rechercher le rapport qui nous donnerait enfin la clef du mystère.

À force de se creuser, pour l'éclaircir, les cervelles des savants ont fini par s'égarer totalement. N'a-t-on pas été jusqu'à prétendre que la Vénus de Milo faisait partie d'un groupe dont un ou deux personnages avaient disparu.

Cette hypothèse n'a pas l'ombre de sens commun. Il est en effet bien évident que si cette statue de femme avait été accolée à un mari quelconque, ainsi qu'on a essayé de l'établir, le socle, la tunique ou une partie du corps, porteraient les traces de ce voisinage. Or, ni Dumont d'Urville, ni Marcellus, qui ont tous deux visité le champ de la découverte, n'y ont relevé aucun indice de ce groupement et les paysans n'ont apporté aucun débris de marbre qui puisse laisser supposer que la statue ne fût pas absolument isolée.

Maintenant, quelle était l'attitude de la déesse, car c'est sur cette question qu'on s'est principalement escrimé? À cet égard, les souvenirs de mon oncle de Saint-Maur n'ont jamais varié. Le rapport de Dumont d'Urville constate que:

La Vénus découverte à Milo tient dans la main droite la pomme que vient de lui remettre Pâris, et, de la main gauche, relève légèrement sa robe, sans doute pour montrer au juge le bas de sa jambe.

Cette composition explique d'ailleurs très justement la différence de niveau des deux épaules dont la gauche est sensiblement plus haussée que la droite.

C'est, en somme, l'image de la Vénus Victrix au moment où elle vient d'être sacrée la plus belle par Pâris.

Si, au lieu de passer leur journées à fumer des cigarettes, les employés du ministère des affaires étrangères voulaient bien consacrer quelques après-midi au dépouillement des dossiers de l'époque de la découverte de la statue, à propos de laquelle on a tant écrit, il est probable qu'ils retrouveraient le rapport de Dumont d'Urville qui nous donnerait, sans réfutation possible, la solution du problème.

Ce qu'on ignore généralement, c'est que le duc, ou plutôt le marquis de Rivière, car il ne fut créé duc que par Charles X, supplia en vain l'administration du Louvre d'acheter, pour notre galerie nationale, cette merveille de la statuaire antique. Le directeur du musée qui était allors, je crois, M. de Forbin, prétexta le manque d'intérêt de la statue, sous prétexte qu'elle n'était pas signée et refusa nettement de grever son budget de cette insignifiante dépense — on l'aurait eue à ce moment pour quatre ou cinq mille francs.

M. de Rivière renonça d'abord à cette glorieuse acquisition, mais ayant appris que la Vénus était échue à un Anglais qui s'en était rendu propriétaire pour le compte d'une famille italienne, il n'y tint plus et offrit de la lui racheter. Elle était